Image not found or type unknown

Test d'alcoolémie et accident de la route

Par **Adaya**, le **21/05/2021** à **01:51**

Bonjour

J'ai été victime d'un accident de la route à cause d'un véhicule roulant sur la mauvaise voie et un chauffeur sous l'emprise de l'alcool. Le jour de l'accident le chauffeur ivre à tenté de s'enfuir mais sa voiture ne démarrait plus. Lorsque les gendarmes sont arrivés, le conducteur a reconnu verbalement être à l'origine de l'accident et être sous l'emprise de l'alcool. J'ai été transportée aux urgences par les pompiers puis, par la suite j'ai souhaité porter plainte mais la gendarmerie a refusé de prendre ma plainte car il n'y a pas eu de test d'alcoolémie effectué sur ce conducteur. J'ai également appris qu'il n'y a pas eu de procès verbal lors de cet accident. De plus, la personne à l'origine de cet accident est un gendarme réserviste. Qu'est-ce que je peux faire face au refus de la plainte par les gendarmes ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés